

la nuit des profondeurs par mille et milliers,
De lents siècles les ont pourris puis desséchés,
dans quel silence !....

Et ces arbres, dit-on (mon fils, le croiras-tu ?)
devinrent du charbon : en a-t-il Dieu fallu !

Des arbres ? nous n'en avons plus,
Si tu veux, ô mon fils, goûter leur majesté première,
leur noble architecture où n'atteignit la terre
des cathédrales,

Viens avec moi, je sais telles drèves royales
qui regrettent encor l'orgueil des chevauchées,
Des parcs savants, des bois profonds
Colfontaine où jadis méditait Fénelon,
Belœil vaste et charmant, la forêt de Mormal.

Des dimanches entiers, en suivant la chaussée
Jusqu'à Bavay-la-romaine d'ormes bordée,
Nous longerons de vieux vergers
Où, enfants, nous aventurons,
Comme des rois antiques en quête de toisons,
Pour ravir d'autres pommes d'or !

Vers Condé, tu verras s'ouvrant sur le canal
un éventail de peupliers ;
(leurs troncs feuillus sont comme autant de gerbes d'eau)
puis un ample rideau
mirant des fûts d'argent légers
sur la tremblante image entrelacés
d'une guinguette : un bras de Seine à Bougival.....

Mais nos arbres à nous, les pauvres arbres
de la plaine noire,
ceux dont n'a pas voulu le Déluge implacable,
vois, ô mon fils, comme ils sont rares.....

Ce sont les lourds marronniers des calvaires
dérobant la douleur d'un Bon Dieu pitoyable
ou, sur les vieux terriils que la mousse envahit,
ces bosquets d'arbustes parés
de blanc, qui frémissent au moindres baisers
de la brise et de la lumière.

Ce sont encor, sur un tertre plantés,
trois peupliers
comme d'un Giorgione,
et que l'œil réjoui reconnaît comme un phare
de Cambron, de Baulour, de Givry ou de Sars.
Les vrais arbres de mon pays, ses pauvres arbres,
c'est enfin ce saule obstiné
tranchant sur le terriil dont les schistes scintillent ;
ou, seul, sur le vide du ciel
dansant la saltarelle,
dominant les toits rouges du hameau
où de fugitifs soleils soudain brillent,
ce grand bouleau
dont les feuilles, que le charbon noircit,
sont des lèvres pâmées dans la torpeur de midi.

C'est enfin l'humble cerisier
sous lequel le mineur encore noir
vient avec vous, enfants, s'asseoir
à deux heures, alors qu'arde un cruel été.
Tel, jadis, un platane
abritait la Vierge, l'Enfant, Joseph et l'âne.....

Em' fieu, il faut aimer et respecter les arbres
misérables et doux, les pauvres arbres
de la plaine noire.....
Garde-toi de tailler dans leur écorce, car
ta hapiette ou ton couteau, je t'assure,
fait alors une vraie blessure.....

Louis PIÉRARD.





ART POPULAIRE

Chansons populaires des provinces belges, Anthologie. *Introduction, harmonisation et notes* par Ernest Closson. Bruxelles, Schott frères. In-8° (30,3 × 21,5), xx + 225 p. Prix net : 6 fr.

L'unanimité de la critique a décerné des éloges si caractéristiques à ce bel ouvrage de notre dévoué collaborateur, que nous pouvons nous permettre de dire ici, sans ambages, tout le bien que nous en pensons, et le signaler à nos lecteurs comme l'un des ouvrages les plus séduisants et les plus précieux qui aient paru sur les chansons populaires, non seulement dans notre pays, mais ailleurs.

Nos lecteurs savent avec quelle compétence M. Closson juge les choses de la musique. C'est qu'il est artiste en même temps que savant, et que l'esthétique la plus subtile ne lui est pas moins accessible que les idées qu'elles évoquent ne lui sont familières. En des matières où l'érudition était naguère encore dans l'enfance, notre collaborateur s'est fait depuis longtemps un nom parmi les rares écrivains musicalistes qui, en Belgique, unissent l'intelligence et la loyauté du savant, au goût le plus éclairé et au jugement le plus sûr.

C'est avec joie, nous ne le dissimulons pas, que nous l'avons vu aborder enfin dans un livre la question qui, peut-être, était la plus attrayante pour lui, comme le prouvent maintes conférences qu'il a données sur la Chanson populaire. Il n'est cependant pas de matière plus vaste, car c'est tout l'art musical ancien qui est enclos en ces « documents », dont les formes sont si mobiles. Mais il n'est pas non plus de sujet plus épineux, parce qu'un critique, pour l'aborder, doit se mettre en garde contre presque toute la littérature spéciale, encombrée d'aprioris et de préjugés. Il n'est guère de question, pour tout dire, qui se prête à autant de vaine rhétorique, et où les conclusions objectives soient si malaisées.

Nous ne parlons pas ici de l'édition elle-même de ces petites pièces de chant, qui, bien comprise, demande une abnégation dont les musiciens sont ordinairement incapables.

L'auteur a abordé victorieusement les difficultés pratiques de sa tâche, et il a traité de main de maître, sous toutes ses faces, dans une préface qui est tout un ouvrage, la question historique et critique qui se dressait devant lui.

Nous n'avons pas l'intention de résumer cette préface. Nous dirons seulement que si l'auteur n'a entendu faire qu'œuvre de vulgarisation, il domine son sujet de si haut, que la lecture de son travail s'impose aux théoriciens eux-mêmes. Il y concentre de façon très nette toutes les recherches, et tranche avec sûreté et de façon définitive plusieurs questions controversées; enfin, la nature même de son anthologie, confrontant pour la première fois la chanson flamande et la chanson wallonne, lui fait apporter à cet égard des conclusions tout à fait neuves et extrêmement intéressantes.

On ne paraît pas se douter, dit l'auteur, que la Belgique possède une tradition musicale populaire d'une exceptionnelle richesse, et d'une variété d'autant plus grande, qu'elle reflète l'âme des deux races si différentes qui peuplent notre sol. Encore, dit-il, ne connaissons-nous qu'une partie de ces trésors. En effet, les pays flamands, qui ont devancé et continuent à dépasser la Wallonie dans la publication des chants populaires, sont eux-mêmes en grande partie inexploités. Et les quelques recueils parus de ce côté-ci de la frontière linguistique sont presque entièrement relatifs aux environs de Liège.

On doit louer l'auteur de n'avoir pas séparé, pour ce qui concerne la tradition wallonne, les documents de langue française et les textes en patois. Nous avons trop de tendance à séparer ces deux groupes, et à ne nous faire gloire que de ce qui est écrit en wallon. Cependant, plusieurs de nos crâignons liégeois, par exemple, parmi les plus anciens, ont le même sujet que certaines rondes françaises et ne sont peut-être que des traductions; et d'autres ont si peu de valeur littéraire, que nous ne pouvons guère en tirer vanité. Par contre, si la plupart de nos chansons wallonnes en langue française se retrouvent dans les provinces de France, il n'est pas permis d'affirmer qu'elles constituent des emprunts.

On ne peut situer le point de départ d'aucune des chansons dont l'origine artistique n'a pu être déterminée. Les conclusions de M. George Doncieux⁽¹⁾ sont, à cet égard, purement hypothétiques et le plus souvent tout à fait contestables. Quand on sait que la chanson du *Soldat qui revient de la guerre*, si française d'allure, si répandue chez nous, a des variantes extrêmement populaires en pays germaniques; quand on nous dit que le célèbre *Wilhelmus van Nassouwe* est inspiré d'un vieil air français, que *Ik zag Cecilia komen* dérive d'un air de ballet italien du XVII^e siècle et se retrouve dans le bran de Bassenge en Hesbaye⁽²⁾, on devient de plus en plus prudent, et l'on se dit, au reste, que paroles et musique ont pu souvent venir de directions fort différentes, pour constituer ces chansons

(1) DONCIEUX, *le Romancero de la France*. Paris, Bouillon, 1904.

(2) WALLONIA, XII (1904), p. 197.

que telle ou telle province considèrent comme un bien propre, et auxquelles les patriotes croient reconnaître un caractère régional.

Il resterait à voir dans quel sens on peut parler d'emprunt en cette matière, et jusqu'à quel point, en somme, on peut dire, que chaque petit peuple, prenant son bien où il le trouve, lui donne, par une nouvelle incubation, un caractère particulier. L'auteur reconnaît que le génie national transforme profondément ce qu'il reçoit, et qu'il s'agit bien plutôt, en l'espèce, de *re-creation* que d'imitation. C'est cependant bien l'imitation qui est à l'origine. Peut-être satisfèrait-on tout le monde en trouvant la un phénomène analogue à la rumination : le peuple a hâte de s'incorporer un air ou une chanson qui lui plaît, mais il n'en opère réellement la digestion qu'après les avoir remâchés à loisir, en les rendant plus assimilables sous l'action de quelque sécrétion — autrement dit, en y mettant du sien par certain travail réflexe. Qui de nous, obsédé par un air séduisant, n'a senti le besoin invincible d'en compléter les paroles tellement qu'on le met mieux en place, suivant son goût, et même les modifications qu'il apporte, il ne les emprunte à personne ; et tout de même, si la « variante » ainsi créée se popularise et demeure, c'est qu'elle a un sens, et des formes qui plaisent à l'environ, parce qu'incontestablement elles répondent au sens commun.

Quoi qu'il en soit, il existe certainement, en Flandre comme en Wallonie, des chansons qu'on aurait beau traduire d'une langue dans l'autre pour les répandre en dehors de leur aire actuelle. Le résultat de cette espèce de transplantation serait, sans aucun doute, parfaitement négatif.

C'est qu'en effet, dans leur ensemble, opposées les unes aux autres, les chansons populaires flamandes et wallonnes offrent entre elles des contrastes où s'accusent, dit l'auteur, « les différences de tempéraments et de races, renforcées à la fois par les circonstances particulières de l'histoire de l'art et par les conditions très différentes de la documentation. » Suit un fort intéressant parallèle. Les chansons flamandes sont plus variées, d'une pâte musicale plus riche, et plus essentiellement harmoniques ; les nôtres sont d'une ligne mélodique plus gracieuse et plus délicate et plus essentiellement monodiques, plus naïves et plus simples. Il est vrai que les premiers annotateurs flamands ont emprunté aux recueils du temps, et que les derniers venus, puisant à la tradition orale, usent de plus de critique que les chercheurs wallons, qui notent avec scrupule et de façon tout objective. De là, même opposition entre les textes flamands et wallons, ceux-ci plus naïfs, ceux-là d'une forme plus châtiée.

En général, la chanson flamande, texte et mélodie, se rapproche plutôt du lied allemand, comme la chanson wallonne de la française, et tout justifie ce double rapprochement — qui est extrêmement important au point de vue historique, on peut le dire sans naïveté, car l'échange des idées et des influences esthétiques paraît bien un peu négligé à notre

époque, où le point de vue économique domine dans les préoccupations des historiens.

Chez nous comme ailleurs, les sujets sont d'une infinie variété. Et rien n'est plus agréable que la façon dont l'auteur en signale l'intérêt. On voit qu'il aime son sujet et qu'il a pénétré le sens profond de ces imaginations naïves qui émerveillaient le grand Balzac, quand il écrivait : « Le pouvoir de réveiller un monde de choses graves, douces et tristes, par un rythme familier et souvent gai, n'est-il pas le caractère de ces chants populaires qui sont la superstition de la musique, si l'on veut accepter le mot superstition comme signifiant tout ce qui reste après la ruine des peuples et surnage à leurs révolutions. »

Notre auteur parle ainsi :

« Il est de ces fleurs populaires d'une incomparable beauté. La poésie de tous les temps n'a rien imaginé d'une gradation plus pathétique que la chanson du *Roi Renaud* [1], de plus tendrement émouvant que l'histoire de la mère sortant du tombeau pour consoler ses enfants maltraités par une marâtre ; rien de plus touchant que *Griselidis*, de plus gracieux que la *Fille du Soudan* ; rien d'une barbarie plus splendide que la ballade d'*Halewijn*, d'une si délicate fierté que l'histoire de la jeune fille qui fit la morte pour son honneur garder [2]. Dans la chanson d'amour, la poésie populaire apporte une sincérité d'accent qui confère à des expressions rebattues une fraîcheur et une nouveauté défiant les singularités les plus laborieuses de l'art. Dans la chanson comique, le peuple n'est pas moins heureux. De la grosse paysannerie à la raillerie légère, du rire large au sourire discret, son imagination aborde avec une aisance égale toutes les modalités de l'humour — ironie plus mordante dans la chanson wallonne, plus bonhomme dans la chanson flamande, aboutissant parfois à une amère rudesse... La chanson religieuse, enfin, outre sa profonde sincérité d'accent, se distingue par sa naïveté, souvent par une familiarité et un réalisme singuliers. Les Noël wallons sont surtout caractéristiques à ce point de vue. Dans ces chansons, dont la plupart renferment une véritable action (réveil des bergers, départ pour la crèche, etc.), le mystère auguste de la Nativité prend un charme particulier et touchant... »

Ces observations si justes sont bien propres à préparer le lecteur à goûter le charme divers des nombreuses chansons que va lui offrir l'Anthologie. Mais la séduction de son sujet n'éloigne pas l'auteur du but pratique qu'il a en vue. Aussi est-ce par d'excellents conseils relatifs à l'exécution de ces petites chansons qu'il clôt son intéressante préface — dont nous n'avons pas cherché, répétons-le, à montrer tout l'intérêt.

L'anthologie est divisée en deux parties : l'une consacrée aux chansons flamandes (n^{os} 1 à 119) l'autre aux chansons wallonnes, françaises et patoises (n^{os} 120 à 206). Dans chaque partie, les textes sont rangés par séries sous des rubriques, suivant les divers genres de chansons : nationales, locales,

(1) WALLONIA, I, (1893), p. 22-23. — (2) WALLONIA, t. I, p. 38-39.

religieuses, de circonstance, narratives, d'amour, satiriques ou comiques, de métier, enfantines, danses chantées. Les mélodies sont notées avec les textes originaux. Les poésies flamandes et quelques chansons wallonnes sont accompagnées d'une traduction en prose.

L'accompagnement est écrit de manière que le *superius* reproduit la mélodie, ce qui permet, pour chaque numéro, de le chanter ou de le jouer comme pièce de piano. Une courte note fournit des indications de source, d'origine, ainsi que quelques renseignements sur l'âge probable, la tonalité de la chanson, ses ramifications ou ses analogies avec d'autres chansons recueillies à l'étranger, avec certaines coutumes, etc.

Dans l'élaboration de ses accompagnements pour piano, l'auteur s'est borné, dit-il, à dégager l'harmonie latente des airs populaires. Il s'est donc effacé. Il n'a voulu ni habiller, ni surtout parer ses chansons : il a voulu, tout en soutenant le chant, faire ressortir davantage ce que les airs ont de beauté secrète. L'ingéniosité de l'artiste, la sûreté et la souplesse de sa technique se sont donc mises au service de sa pénétration. Le résultat, absolument charmant, fait regretter d'autant plus l'erreur de certains compositeurs, incapables peut-être de comprendre la plus pathétique des simplicités dans le domaine de leur art, et dont la fallacieuse intention fut de « corriger la nature » sans souci de déformer ce qu'il s'agissait de soutenir, ou dont la prétention grotesque s'arrogea le droit de maquiller, pour les amener au salon, de pauvres petites chansons qui ne leur avaient rien fait, et qui ont du coup mal tourné ! Celles qu'on nous présente ici ne sont ni fardées, ni même enjolivées : c'est dans leur nature même qu'elles nous apparaissent ; et si elles parlent mieux au cœur, c'est que leur expression est rendue plus claire, plus accessible à ceux mêmes qui ne sont familiers qu'avec les complications de l'art. Quant aux « raffinés » d'aujourd'hui, ils devront, il est vrai, y mettre un peu de bonne volonté. Mais il existe, heureusement, aujourd'hui, un public de plus en plus nombreux, apte à jouir de la beauté pure et simple. Et celui-là ne se trompera point : il verra qu'il y a ici plus de science véritable, parce qu'il y a plus de pénétration, plus d'art réel parce que plus de sincérité.

Nous recommandons très vivement l'ouvrage de M. Closson. Il est écrit d'un bout à l'autre avec tant de sympathie avisée, sur un sujet si attrayant, qu'il est de nature à satisfaire tous les amateurs de saine beauté.

O. Colson.

PATRIOTISME

La Belgique et le Pangermanisme. — Dans son numéro de septembre, *la Belgique artistique et littéraire* publie, sous ce titre, l'étude suivante due à notre collaborateur M. Oscar GROJEAN.

« De 1850 à 1870, de la guerre contre le Danemark à la guerre contre la France, une théorie s'est fait jour en Allemagne, qui a créé l'unité allemande et fondé l'Empire. Cette doctrine, des savants l'ont formulée ; des

écrivains, des pédagogues l'ont répandue ; des hommes d'action l'ont réalisée dans les faits.

Avec un imposant appareil d'érudition et ce vernis scientifique qui, outre Rhin, fait accepter n'importe quelle idée, des philosophes, des historiens des géographes, des anthropologues, des philologues ont excité le patriotisme du peuple en lui racontant son passé, répandu la légende de la mission de la Prusse, éveillé la conscience de race, légitimé les revendications nationales, au nom du droit historique, de l'ethnographie de la linguistique.

Afin d'impressionner la studieuse Allemagne, la Science fut mise à contribution. HEGEL, MOMMSEN et TREISCHKE furent les précurseurs et les collaborateurs de MOLTKE et de BISMARCK. Tous furent, à des titres divers, les ouvriers d'une œuvre commune et les propagateurs d'une même théorie : le *Pangermanisme* (1).

En vertu de cette doctrine, quand le projet fut conçu d'annexer Metz et Strasbourg, on proclama que l'Alsace était de race teutonne, qu'elle parlait un dialecte germanique, que la Lorraine n'était française que depuis le XVIII^e siècle, et, remontant plus loin encore, fouillant le passé poussiéreux, on rappela que, toutes deux, dans le haut moyen âge, avaient fait partie du Saint Empire romain germanique, qu'on visait à reconstituer. De cette dernière constatation, on conclut qu'ayant formé, au I^{er} siècle, partie intégrante d'un royaume germanique, l'Alsace et la Lorraine devaient reprendre la place que leur assignait l'Histoire. En ce qui regardait l'Alsace, la philologie et l'anthropologie venaient à la rescousse pour soutenir le droit historique. Et voilà comme l'Allemagne savante justifia les entreprises et les agressions de l'Allemagne guerrière.

Depuis que le traité de Francfort a donné à l'Allemagne l'hégémonie dans l'Europe centrale, les mêmes arguments n'ont pas cessé d'être en faveur, et d'être exploités par ceux qui rêvent de « la plus grande Allemagne », qui voudraient faire revivre, dans son entier cette fois, le Saint Empire et assurer au Germanisme la domination du monde.

A l'Est, on sait que les prétentions pangermanistes s'étendent loin, et qu'elles ont trouvé de l'écho jusqu'au Parlement autrichien.

Les événements russes qui se déroulent à l'heure actuelle permettent des espoirs illimités. Varsovie ne fut-elle pas prussienne au temps des premiers partages de la malheureuse Pologne ? Vilna, Mittau, Riga, Réval, ne furent-elles pas aux mains des chevaliers teutoniques ?

A l'Ouest, enfin, s'étend un pays riche et industrieux, le nôtre, qui, avec les Pays-Bas, est l'objet de convoitises identiques et de pareilles revendications.

Ces revendications et ces convoitises constituent pour notre indépendance nationale un danger. Il est bon que l'opinion publique belge ne les ignore pas.

(1) Voy. l'ouvrage tout récent de M. Ernest DENIS, *La fondation de l'Empire allemand*.

Frédéric le Grand, entrant en Silésie, disait avec cynisme : « Je prends d'abord ; je trouverai toujours des pédants pour prouver mes droits. » De nos jours, ce sont les pédants qui commencent, et au « droit du poing », au trop fameux *Faustrecht*, ils ne sont pas embarrassés de substituer d'autres droits, parmi lesquels le plus souvent invoqué est le « droit de la race ».

C'est sur ce concept de la race qu'est basé un ouvrage récent de M. J.-L. REIMER, *Ein pangermanisches Deutschland* (Une Allemagne pangermanique) (1). L'auteur y expose toutes les conséquences de l'étude scientifique des races pour les problèmes politiques et religieux de notre temps. Ce gros livre résume et condense les travaux parus antérieurement sur la question et il représente d'une manière exacte le point de vue allemand (2). A ce titre, il est significatif et mérite qu'on s'y arrête.

Un diplomate français, aristocrate de naissance et d'esprit, le comte DE GOBINEAU, que ses œuvres littéraires n'avaient point tiré de l'ombre, écrivit, un jour, un *Essai sur l'inégalité des races humaines* (1854, 4 vol.). Il y disait que la race, seule, explique l'histoire de l'humanité; que les différences entre les races sont fondamentales et permanentes; qu'il est des races d'esclaves et des races de maîtres, et que ces dernières doivent jalousement préserver leur intégrité; il saluait d'accents lyriques la race au sang pur, la race noble, la belle bête de proie blonde, qu'il retrouvait dans le Germain antique. Ses idées devaient avoir une singulière fortune.

Il eut des disciples qui tâchèrent de donner aux rêveries du maître l'apparence de la rigueur scientifique. Ils y réussirent.

M. VACHER DE LAPOUGE fonda l'« anthroposociologie », pseudo science bâtie sur des erreurs et des déductions puériles (3).

L'Aryen, le bon Aryen, « être de raison », était né. Il sortit tout équipé du cabinet de travail du savant qui lui avait donné la vie et s'en alla faire la conquête du monde des idées, fournir de la copie aux journalistes intelligents, devenir la préoccupation des gens qui taquinaient la philosophie et se piquent d'aimer la science.

L'Aryen est blond, grand; il a la tête longue et le type germanique. C'est lui qui nous a donné la civilisation et l'a portée à son plus haut point. La domination du monde appartient aux grands dolichocéphales blonds : ils sont fatalement destinés à régner sur les petits brachycéphales bruns.

Il n'est pas difficile de se faire applaudir à Athènes, quand on loue les Athéniens. Notre Aryen fut donc accueilli en Allemagne avec la plus grande faveur. Il acheva là de s'identifier complètement au Germain, à qui il ressemblait tant. Il allait bientôt servir à la propagande politique.

(1) *Ein Pangermanisches Deutschland. Versuch über die Konsequenzen der gegenwärtigen wissenschaftlichen Rassenbetrachtung für unsere politischen und religiösen Probleme*, von Josef-Ludwig REIMER. Berlin und Leipzig, Friedrich Luckhardt, 1905, 8°, 403 pages.

(2) Cf. l'opinion de M. le D^r Wilser, citée plus loin.

(3) Voy. *Les Sélections sociales* (1896); *L'Aryen* (1899).

De même que l'historien Treitschke faisait intervenir Darwin pour représenter l'histoire de l'Allemagne comme une gigantesque lutte pour la vie, de même, en effet, qu'on me pardonne cette comparaison!, M. REIMER, par exemple, appelle l'anthropologie à son aide dans un dessein politique. Et la science n'est, chaque fois, qu'un moyen, un prétexte, un artifice : *scientia ancilla politicae!*

Puisque le Germain est le peuple élu et qu'il a pour devoir de sauvegarder la pureté de sa race, — car tout mélange est une adultération, et quand Caracalla accorda aux Asiatiques la *civitas*, c'en fut fait de la « vieille race romaine », — le Germain doit protéger ceux de ses frères qui sont mêlés à une population étrangère, et s'intéresser aux Etats et aux nations que leur origine unit à sa race (4).

L'Etat germanique par excellence, qui a pour mission de conserver et de promouvoir la civilisation germanique, c'est l'Allemagne actuelle, de qui dépend l'avenir de la race.

Examinons donc quelle proportion de sang allemand contiennent les Etats de l'Europe, et quelle est leur valeur pour l'établissement d'une plus grande Allemagne (5).

Les populations orientales de la Russie jusqu'à Cracovie ont fortement subi l'influence du sang germanique (6). Cependant, ce qui reste de ce sang nordique ne pourrait qu'avec peine se développer par ses seuls efforts. C'est le devoir de l'Empire allemand de l'attirer à lui dans une forme acceptable pour l'Empire des tsars, dont l'Allemagne est l'alliée naturelle.

La France (les statistiques le prouvent, et la mesure des crânes) contient environ dix millions de Germains plus ou moins francisés. L'avenir de la France, qui ne constitue qu'un mélange de races, — c'est-à-dire une proie pour la démagogie, le bureaucratisme et l'absolutisme, — et qui ne procréera plus d'enfants, l'avenir de la France et de ses habitants germanisés est aux mains de l'Allemagne (7).

L'Autriche-Hongrie, ce chaos de peuples, se trouve au milieu de trois Etats qui ont droit à un avenir indépendant. Pour le moment, on peut encore se contenter de répéter ce lieu commun que l'existence de l'Autriche est une nécessité politique. Mais, la morale supérieure de ce monde, une des nouvelles « valeurs » (ici c'est Nietzsche qu'on invoque!), veut que deux forts nuisent à un tiers malade plutôt que de sacrifier leur propre développement en faveur de ce tiers mal en point. L'Autriche sera donc incorporée à l'Empire germanique (8).

Après avoir dessiné un tableau poussé au noir de la situation de

(1) REIMER, chap. III.

(2) REIMER, p. 67 sqq.

(3) Que le lecteur veuille bien m'exuser, si j'emploie cette phraséologie rebutante : je traduis, le plus fidèlement que je peux, les idées de l'auteur.

(4) P. 104.

(5) Quant à la Hongrie, M. Reimer ne tranche pas la question de savoir si elle doit être réunie à la plus grande Allemagne ou être conservée comme Etat-tampon contre la Russie.

l'Angleterre, dont le commerce périclité, dont l'agriculture est ruinée, et qui, pour subsister, est à la merci de l'étranger, l'auteur conclut que l'Allemagne seule peut prétendre à l'hégémonie en Europe.

Pour arriver à l'exercer, il lui faut plus de territoire⁽¹⁾. Elle l'obtiendra, si elle a la conscience de sa force et la volonté d'employer celle-ci à se faire la place qui lui revient. Elle l'obtiendra, si elle englobe les populations auxquelles l'unit une communauté d'origine.

Que l'on ne prétende pas que ces petits peuples possèdent chacun le droit de jouir d'une existence indépendante et de parler sa langue⁽²⁾.

M. REIMER étudie comment on pourra les dénationaliser, les germaniser.

Il distingue deux espèces de dénationalisations, selon qu'il s'agit, par exemple, des États scandinaves ou néerlandais qu'il conviendra de germaniser par étapes successives (germanisation au sens faible du mot), ou des peuples non germaniques dans leur ensemble, dont il importera de renforcer les éléments germaniques, en expulsant les éléments non germaniques — germanisation au sens fort du mot⁽³⁾.

Le premier cas concerne la Belgique flamande; le second la Belgique wallonne.

Cette dernière subira le sort du Nord et du Nord-Ouest de la France, où l'indice céphalique oscille entre 80 et 81 et où la couleur des cheveux est à peu près celle qu'on observe dans l'Allemagne du Sud⁽⁴⁾.

De cette manière, se constituera la *Civitas germanica*, nouveau Saint-Empire, saint et sanctifié par la noblesse de la race germanique. Sur le territoire de cette vaste nation, on pourrait même décréter par une loi la stérilité obligatoire pour les Agermains, de façon à amener leur extinction, au profit de l'expansion des Germains⁽⁵⁾.

Après avoir méthodiquement examiné les problèmes politiques, — jusque dans la démence allemande, disait Heine, il entre de la méthode, — l'auteur résout les questions religieuses et sociales conformément aux lois de la psychologie des peuples et de l'anthropologie politique.

Il nous confie que le catholicisme sera conservé pour les Agermains, afin de précipiter leur abâtardissement⁽⁶⁾, et à la parole de Karl Marx, il oppose un credo nouveau⁽⁷⁾: Prolétaires germaniques de tous pays unissez-vous; unissez-vous dans l'Empire pangermanique de nation allemande!

(1) Voy. chap. VI, « Mehr Land! »

(2) P. 129. — (3) P. 137.

(4) P. 166: « Ebenso ist gegen den wallonischen Teil von Belgien vorzugehen ».

(5) Voy. p. 160. M. Reimer va jusqu'à indiquer (p. 163) un procédé élégant et curieux, qui supprime la reproduction!

(7) P. 286. — (3) P. 345.

(8) Je me borne à renvoyer le lecteur au livre suggestif de M. Jean FINOT, *Le préjugé des races* (Alcan, 1905) et à la monographie critique de M. le D. Emile HOUZÉ, *L'Aryen et l'anthroposociologie* (Notes et mémoires de l'Institut Solvay, 1906.)

« En Allemagne, écrit quelque part M^{me} de Staël, celui qui ne s'occupe pas de l'univers n'a véritablement rien à faire. » M. REIMER — on s'en est aperçu — est fort affairé.

Me mêlerai-je de cette métaphysique mondiale? Essayerai-je de faire timidement observer à cet auteur universel que ce sont les peuples de la Baltique — qu'il nous présente comme l'idéal, — qui sont restés le plus longtemps réfractaires à la culture intellectuelle; que, s'il faut en croire M. d'ARBOIS DE JURAINVILLE, il y a probablement en Allemagne plus de sang gaulois qu'en France; que les populations belges, au témoignage des anthropologues compétents ne sont pas dolichocéphales, mais penchent plutôt vers la brachycéphalie?

Je n'ai voulu que signaler son livre, synthèse du pangermanisme anthropologique⁽¹⁾.

Il en est un autre, le pangermanisme linguistique, qui est le plus ancien peut-être et que traduit le refrain célèbre du poète ARNDT:

So weit die deutsche Zunge klingt,
Das, wackrer Deutscher, nenne Dein!

« Tout le domaine où résonne la langue allemande, vaillant Allemand, tu peux l'appeler le tien! »

Mais jusqu'où s'étend ce domaine?

Dans le premier numéro d'une importante revue fondée, en 1902, pour l'étude du peuple allemand de tous temps et de tous pays, M. Otto BREMER, se demande si la frontière politique de l'empire d'Allemagne vis-à-vis des Pays-Bas et de la Belgique constitue aussi une frontière linguistique⁽²⁾.

A l'heure actuelle, assure-t-il, la langue écrite, le néerlandais, sépare la Flandre et la Hollande de l'Allemagne. Mais il en a toujours été ainsi. Et si l'on étudie la langue parlée, on se persuadera vite que, par leur histoire et leur langue, les Bas-Allemands (*Niederdeutsche*) se rattachent indissolublement aux Allemands, et que la frontière de l'empire découpe arbitrairement le domaine territorial des premiers.

En vertu de ce pangermanisme, la nationalité se reconnaîtrait donc à la communauté de langage; les nations se délimiteraient par les frontières mêmes des idiomes, et il conviendrait de rattacher à la nation allemande toute population de langue germanique, malgré qu'elle en eût. C'est ainsi que l'*Alldeutscher Atlas* du professeur Paul LANGHANS, de Leipzig, annexe à l'Allemagne toute la Belgique flamande.

En vertu de ce pangermanisme, des professeurs défendaient, avant 1870, cette idée qu'il fallait faire respecter la nationalité de l'Alsace, malgré la France et malgré elle-même.

Comme une partie de la Belgique parle un dialecte germanique, on ne

(1) Bildet die reichsdeutsche Staatsgrenze gegen die Niederlande und Belgien eine Sprachscheide? (*Deutsche Erde*, I. Jahrgang, 1902, n. 1.)

Oubliait pas. Avant la guerre, M. Richard BOECKH, publiant une statistique de la race et de la langue allemande dans les États européens⁽¹⁾, écrivait : « Il n'existe pas de frontière entre flamand et allemand, et il ne peut en exister, car l'idée d'allemand comprend celle de bas-allemand »; il appelait les Flamands de Belgique *une partie précieuse de notre nation*, et il faisait figurer la Hollande et la Belgique entre les royaumes de Bavière et de Saxe, dans l'énumération des différents États « allemands »⁽²⁾.

L'Alsace est rentrée dans le giron de l'Allemagne. Le tour de la Belgique viendra-t-il ?

Cette éventualité ne tarderait guère à se réaliser, si l'on écoutait un pangermaniste convaincu, M. K. VON STRANTZ. Dans une brochure qui a eu deux éditions, l'une en 1887, l'autre en 1903, — ce qui prouve qu'elle a rencontré les sympathies du public — il demande que l'Allemagne reprenne les possessions allemandes, qui ont été absorbées par les Welches par delà les marches occidentales de l'Empire⁽³⁾.

Ces possessions, ce n'est rien moins que les Pays-Bas français (Belgique, Flandre française, Artois), la Lorraine restée française, la Franche-Comté et la Suisse occidentale.

« Nous ne voulons pas, écrit l'auteur, nous contenter de notre petit État allemand; c'est à ce domaine que s'étendent nos revendications nationales et politiques. À l'ouest, l'ancienne marche de l'Empire nous revient, pour des raisons ethnologiques et politiques⁽⁴⁾ ».

Il entreprend de démontrer, à l'aide de l'histoire, que les anciens Pays-Bas ont toujours été terre allemande.

Il expose comment ces populations, sous Charlemagne, parlaient encore l'allemand⁽⁵⁾; comment la Flandre resta complètement allemande, bien que le comte de Flandre fût devenu le vassal du roi de France pour en obtenir du secours contre le duc de Brabant; comment, au XVI^e siècle, sous Charles-Quint, tous les Pays-Bas, y compris Arras et l'évêché de Cambrai, étaient

(1) *Der deutsche Volkszahl und Sprachgebiet in den Europäischen Staaten*, eine statistische Untersuchung, von R. BOECKH, Berlin, 1870, 8°. — Cf. H. GAIDOUZ, *Revue des Deux Mondes*, févr. 1871, et J. NOLET DE BRAUWERE VAN STEENLAND, *Le Pangermanisme*, Bruxelles, 1868, 8°.

(2) Il y a de même un pangermanisme artistique, annexant tous les chefs-d'œuvre qui sont éclos dans les anciens Pays-Bas. C'est lui qui fait dire à M. Wilhelm BODE, dans un ouvrage qui vient de paraître (*Rembrandt und seine Zeitgenossen*), que « l'art de Rembrandt, comme celui des frères Van Eyck, est purement germanique », pendant que M. Karl HACKENBERG ne veut considérer Rembrandt que comme Germain et Protestant (*Rembrandt als German und Protestant*, Leipzig, 1906). Faisant bon marché des influences historiques, morales et sociales, la critique d'art, elle-même, devient nationaliste et conquérante! (Cf. André MICHEL, *Journal des Débats*, 14 août 1906.)

(3) *Das verweilte Deutschum jenseits der Westmarken des Reiches* (der französischen Niederlande, des französisch geliebten Lothringens und elsässischen Sundgauens, der Freigräfschaft Hochburgund, sowie des Westschweiz), von Kurd v. STRANTZ, 2^e Auflage, Berlin und Leipzig, Fr. Luckhardt, 1903, 8°, xv-76 p.

(4) Page 64. — (5) Page 8.

allemands, non seulement au point de vue politique, mais encore au point de vue de la langue et des mœurs⁽¹⁾.

À la suite de circonstances malheureuses, ces pays se sont romanisés, francisés. Mais, depuis la fondation de l'Empire allemand, les Flamands se souviennent de leur magnifique passé allemand et ils cherchent à briser l'influence des Wallons, ces Flamands francisés. Car les Wallons ne constituent pas de nationalité proprement dite, ainsi que les Français et même beaucoup d'Allemands se l'imaginent; ce sont des traîtres à la cause de leur patrie, à la cause allemande. Si l'on considère que la majorité des Wallons possèdent encore leur antique, bien que méprisée, langue maternelle allemande⁽²⁾, comment douter que les Belges d'aujourd'hui ne soient des Allemands ?

Nous n'inventons rien. Qu'on écoute plutôt notre auteur (p. 15) : « Die Wallonen bilden gar kein eignes Volkstum, wie die Franzosen sich und leider auch manchen Deutschen einreden, sondern sind Verräter an der heimischen, deutschen Sache... Wenn man erwägt, dass von den sogenannten Wallonen, die französisch sprechen, der grösste Teil seiner einstigen, verachteten deutschen Muttersprache wohl noch mächtig ist, so wird man sicherlich an dem Deutschtum der heutigen Belgier nicht mehr zweifeln können ».

Par bonheur, l'*Alldeutscher Verband* soutient (unterstützt) le mouvement flamand. Mais cette association devrait étendre sa propagande à la Suisse, et même aux provinces françaises du Nord-Ouest⁽³⁾.

Car l'Allemagne doit se proposer comme but de reprendre ses frontières nationales et historiques, de rétablir les frontières de l'ancien empire, que le Droit, l'Histoire et la Race ont élevées, de reconquérir la prépondérance dont elle jouissait au temps des Hohenstauffen⁽⁴⁾.

À Göttingue, Henri Heine rencontra un jeune « Vieille-Allemagne » qui lui dit : « Il faut que nous vengions dans le sang des Français le supplice de Conradin de Hohenstauffen, qu'ils ont décapité à Naples. » Et, comme le poète de l'*Intermezzo* semblait surpris, il ajouta : « Cela vous étonne... C'est que nous autres, nous n'oublions rien ! »

(1) Page 12.

(2) Pour juger de la valeur de cette affirmation, il suffit de savoir que, dans les provinces wallonnes de Liège et de Luxembourg, 28,314 personnes (0,42 p. c. de la population totale du royaume) ont l'allemand comme langue maternelle (recensement du 31 décembre 1900). Ce qui n'empêche pas M. VON STRANTZ de se lamenter et M. Hans WITTE de déclarer que « le partage du Luxembourg aurait dû, en 1839, se faire conformément à la frontière linguistique » (*Deutsche Erde*, 1903, n° 3).

(3) Voy. pages 64 et 67. M. VON STRANTZ voudrait même que l'Allemagne encourageât cette propagande ouvertement et officiellement! (Wir müssen offen und amtlich diese Bestrebungen unterstützen.)

(4) Voy. pp. 2 et 66. M. VON STRANTZ se livre encore à force fantaisies toponymiques afin de prouver que les dénominations géographiques elles-mêmes sont allemandes. C'est le cas de répéter avec Goethe :

*Ich salutire die gelehrten Herren :
Sie han mich weidlich schwitzen machen !*

Involontairement, ce M. von STRANTZ, assoiffé de massacres, ne fait-il pas penser au bonhomme qui s'apitoyait sur le pauvre Conradin, si méchamment mis à mal par Charles d'Anjou ?

Ces théories que nous avons exposées, et dont il serait facile de multiplier les exemples, on pourrait, avec quelque indulgence, les tenir pour le délire insensé de chauvins sans retenue, pour les fumées vaines de cerveaux alourdis de bière. On pourrait objecter qu'elles émanent, la plupart du temps, d'individualités sans mandat, sans attaches officielles surtout.

Cependant, il devient évident que ces tendances que nous dénonçons, expriment la pensée intime et les désirs secrets, non pas seulement de quelques chétives personnalités, mais des pédagogues d'outre-Rhin, des *Schulmänner*, de ces fameux maîtres d'école qui ont gagné la bataille de Sadowa et à qui l'État allemand confie la charge d'enseigner les générations actuelles.

Nous nous en convainçons rien qu'en jetant un coup d'œil sur les manuels scolaires en usage dans les écoles de l'Empire.

Il existe un manuel de géographie qui, depuis trente ans, a eu plus de deux cents éditions, et dans lequel des milliers d'écoliers ont successivement appris à se faire une vue claire des divisions politiques de l'Europe contemporaine. Il est depuis longtemps introduit non seulement dans les écoles de l'Allemagne proprement dite, mais encore dans les établissements d'instruction dont le gouvernement impérial a provoqué la création à l'étranger, et qu'il subventionne sans doute largement.

C'est le « Guide pour l'enseignement de la géographie » (*Leitfaden für den Unterricht in der Geographie*), de feu le professeur D^r H. DANIEL. Constamment, il est tenu à jour et réédité. La dernière édition que mentionne le *Hinrichs-Katalog*, répertoire de la bibliographie allemande, est la 241^e. Elle a été revue par le professeur D^r W. WOLKENHAUER, *Realschul-Oberlehrer*, titre qui correspond à celui de nos professeurs d'athénée (section professionnelle). Elle a été imprimée à Halle-sur-la-Saale, en 1904.

Qu'y lisons-nous ? Ceci : « Le pays allemand, cœur de l'Europe (1), occupe une étendue de 850 kilomètres carrés... Sa partie principale est l'Empire allemand, brièvement appelé Allemagne. Autour de celui-ci se rangent l'Autriche allemande, Liechtenstein, la Suisse, la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas, territoires qui, tous au Moyen Age, ont fait partie avec lui d'un seul et même Etat. »

Plus loin, sous ce titre : « Petits Etats de nationalité allemande », on

(1) Déjà en 1876, A. HUMMEL, dans son manuel de géographie (*Handbuch der Erdkunde*), se sert d'expressions identiques : « L'Allemagne est le cœur de l'Europe, et, comme dans l'organisme, le cœur a pour fonction de faire circuler à travers les membres un sang qui renouvelle les parties vieillissantes et fortifie les plus jeunes, ainsi l'Allemagne a pour mission dans l'histoire de rajeunir, par la diffusion du sang germanique, les membres épuisés de la vieille Europe. »

lit : « La Suisse, Liechtenstein, la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg. Ces cinq Etats sont peuplés en totalité ou en majorité par des Allemands, mais ils sont, au cours des temps, sortis du vieil Empire allemand, auquel ils appartenaient au Moyen Age ».

On ne nous accusera pas de solliciter les textes. Voici le texte allemand : « Das deutsche Land, das Herzland von Europa, umfasst ein Gebiet von 850 qkm... Sein Hauptbestandteil ist das *Deutsche Kaiserreich*, kurzweg *Deutschland* genannt. Um dies reihen sich herum Deutsch-Oesterreich, Liechtenstein, die Schweiz, Belgien, Luxemburg und die Niederlande, Gebiete, die alle auch im Mittelalter mit ihm ihm zu *einem* Staate verbunden gewesen sind ». — « Kleinere Staate deutscher Nationalität : Schweiz, Liechtenstein, Belgien, Niederlande, Luxemburg. Diesse fünf Staaten sind entweder ganz oder zum grösseren Teile von Deutschen bewohnt, haben sich aber meist schon aus dem Staatsverbände des *alten* Deutschen Reiches, zu dem sie im Mittelalter gehörten, im Laufe der Zeit gelöst. » (1)

On ne nous reprochera pas non plus de traduire inexactement. Le texte original ne parle pas de *Germanians* (Germanen) : il parle d'*Allemands* (Deutschen). Que cela résulte d'une confusion volontaire ou involontaire, c'est, en tous cas, un fait qui ne permet à personne la moindre contestation de sens.

L'Allemagne rêve donc de faire renaître le Saint Empire romain germanique.

Pour y parvenir, elle insinue patiemment, depuis trente ans, dans l'esprit de ses enfants, la conviction que Pays-Bas, Belgique, Luxembourg et Suisse (la minutie germanique n'oublie même pas le minuscule Liechtenstein !) doivent faire partie de ce « vieil empire allemand », dont le malheur des temps a voulu qu'ils se détachassent (2).

A Bruxelles même (3), au cœur de notre pays, dans la *Deutsche Schule*, la somptueuse école qu'elle a édifiée rue des Minimes, voilà les théories qu'elle inculque aux siens et même à de jeunes Belges !

Le 8 août 1811, s'adressant aux députés du département de la Lippe qui le congratulaient, Napoléon s'exprimait ainsi : « La Providence qui a voulu que je rétablisse l'empire de Charlemagne, vous a fait naturellement

(1) C'est l'auteur qui, chaque fois, souligne.

(2) Cf. VON HALLE (*Volks- und Seewirtschaft*, août 1902) : « La perte des Pays-Bas au nord et au sud de la Meuse est un des coups les plus rudes qui aient été infligés au vieil Empire germanique. »

(3) Des écoles allemandes se sont établies à Anvers, Bruxelles, Hoboken, Seraing et Verviers. Fait digne de remarque, hors d'Allemagne, il n'y a que quatre écoles dont le personnel jouit de privilèges militaires (*militärberechtigte Anstalten*), c'est-à-dire qui solent mises tout à fait sur le pied que les écoles de la mère-patrie : deux se trouvent en Belgique, respectivement à Bruxelles et à Anvers (Voy. EDUARD PHILIPP, *Die deutsche Auslandsschule und ihre Lehrer* (Dresde, 1906) et GUSTAV LENZ, *Die deutschen Schulen im Auslande* (Deutsche Erde, 1902, n° 1).

rentrer avec la Hollande et les villes hanséatiques dans le sein de l'Empire ».

L'Empire de Charlemagne ! Mission providentielle ! Un pareil rêve hante les cervelles allemandes ; le même césarisme mystique les obsède.

Depuis cinquante ans, durant que les géographes allemands se font les inventeurs et les excitateurs des ambitions nationales, les historiens préparent l'opinion publique, plus forte que les lois, à admettre la nécessité de la reconstitution du Saint Empire romain ⁽¹⁾.

Dès 1819, le baron STRICK, qui réforma l'école et l'armée, déclare qu'il veut « inspirer aux Allemands le goût de leur histoire. »

En 1843, on célèbre solennellement l'anniversaire du traité de Verdun.

On réveille l'enthousiasme et l'orgueil du peuple en lui contant l'histoire de ses ancêtres. Sur ces souvenirs, on bâtit l'édifice impérial.

Frédéric-David STRAUSS, l'auteur illustre de la *Vie de Jésus*, le destructeur des légendes bibliques, aide à créer la légende des Hohenzollern. Pour lui, la guerre contre la France est une œuvre de salubrité publique, ce pays étant pourri jusqu'aux moelles !

Henri von SYBEL, le « Homais du patriotisme », fortifie et répand cette croyance à la mission historique des Hohenzollern ⁽²⁾.

MOMMSEN fait un éloge lyrique du Césarisme. Rome n'a produit qu'un homme de génie : Jules César. La guerre est la grande machine qui élabore le progrès. La civilisation exige l'écrasement des nations moins susceptibles de culture ou moins développées par les nations d'un niveau plus élevé. Et à cette apologie de la force, de la ruse et du succès répond une apologie de la race germanique : *Deutschland vor Allem und über Alles in der Welt !*

Henri von TREITSCHKE, coryphée de l'impérialisme bismarckien, glorifie à son tour la Prusse, seul État allemand « de caractère purement germanique. » centre autour duquel l'Allemagne morcelée doit s'agglomérer. Et il écrit un traité de sociologie (*Gesellschaftswissenschaft*, 1859) uniquement pour montrer que cette science justifie la politique prussienne et en prédit l'évolution !

C'est un historien aussi RANKE, qui, dans une lettre à Manteuffel, conseille au gouvernement impérial d'annexer la Suisse ⁽³⁾, et à Thiers, s'étonnant naïvement que l'Allemagne continuât la lutte après la chute de

(1) Voir le bel ouvrage de M. Antoine GUILLAND, *L'Allemagne nouvelle et ses historiens* (Alcan, 1899).

(2) Apologie quand même et en dépit de tout ! Sybel, directeur de l'*Historische Zeitschrift*, ne permit pas à l'historien autrichien Höfler de faire, dans cette revue, la preuve des falsifications commises par l'historien hongrois Palacky, dans un article à tendances pangermanistes que la même revue avait publié.

Il y a quelques années, un professeur de l'Université de Bonn, M. Martin Philippson, (auteur d'une histoire de l'État prussien depuis la mort de Frédéric le Grand, 1880-1882, 2 vol.), qui n'admirait pas béatement tout ce qui s'était jamais fait sur les bords de la Spree, dut chercher au-delà des frontières de l'Empire une sphère d'activité moins troublée par les passions politiques : l'université de Bruxelles la lui offrit.

(3) Voy. GUILLAND, p. 102.

Napoléon III et demandant : « Mais à qui donc faites-vous cette guerre ? », c'est lui encore qui répond cette parole caractéristique : « A Louis XIV ».

Ce sont des historiens qui ont échafaudé ce prétendu *Droit historique*, qui légitimait la politique du XIX^e siècle par celle du XII^e.

Pour prouver que, jadis, les Allemands avaient formé un peuple uni, on remontait jusqu'au vieil Empire. On glorifiait Otton le Saxon, que le pape avait couronné *imperator augustus* le 2 février 962, et cette longue lignée d'empereurs guerriers, dont la devise avait été : *Alle Zeit Mehrer des Reiches* (Toujours agrandisseurs de l'Empire). On peignait sous des couleurs séduisantes ce fameux Saint-Empire Romain qui, à un moment donné, sous les Hohenstauffen, comprenait, entre autres États, la Franche-Comté, le Dauphiné, la Provence et une partie de la Suisse, la Lorraine, l'Alsace, et même engloba la Pologne. On exaltait l'antique vertu germanique. L'âme se grisait à ces souvenirs.

Cette propagande porta ses fruits. Soixante-quatre ans après que François II d'Autriche avait abdiqué l'autorité impériale (2 août 1806), celle-ci renaissait à Versailles (31 décembre 1870).

Si le Saint-Empire ne l'eût précédé, jamais le nouvel empire n'eût vu le jour ⁽¹⁾. Jamais non plus, sans le concours des historiens, il n'aurait pu être mis sur pied.

Mais l'empire actuel est loin de correspondre au vieil empire.

« A bien considérer les choses, disait dans une conférence prononcée à Berlin en 1900, le chef de la section historique du grand état-major, M. le colonel von BERNHARDI, nous reconnaitrons que l'Empire allemand, nouvellement formé, n'a pas encore atteint la limite de l'extension possible de sa puissance. Nous reconnaitrons que sa mission historique n'est pas encore terminée, puisque cette mission consiste à former le noyau autour duquel viendront se grouper tous les éléments dispersés de la race allemande, à étendre sa sphère d'influence pour la mettre en harmonie avec ses limites politiques, à donner et à assurer au germanisme la place qui doit lui revenir sur tout le globe ⁽²⁾ ».

Ce pangermanisme historique nous menace ; j'espère l'avoir montré.

* * *

Jusqu'ici, nous n'avons envisagé le pangermanisme qu'en tant qu'il s'adresse au public allemand. Mais l'œuvre de germanisation se poursuit en dehors des frontières de l'Empire.

Elle revêt, dans notre pays même, des formes variées.

La première est la propagande qui affecte des allures littéraires et cache, en réalité, des visées politiques.

Elle trouve son expression dans une revue dont le titre seul est un

(1) Voy. JAMES BRYCE, *Le Saint-Empire romain germanique et l'empire actuel d'Allemagne*. Traduit de l'anglais par Em. Domergue, avec une préface de E. Lavisse. (Paris, Colin, 1890).

(2) Cité par Maurice LAM, *L'Impérialisme allemand*. (Paris, Colin, 1902.)

programme : *Germania*, qui s'imprime en allemand aussi bien qu'en flamand, et qui fut fondée à Bruxelles, en octobre 1898, pour « resserrer les liens qui unissent entre elles toutes les nations germaniques ».

Son fondateur, le baron A. VON ZIEGESAR, ancien officier allemand, fondateur de la Société des vétérans siégeant à Bruxelles, était un des membres les plus actifs du Comité de l'*Alldeutscher Verband*, qui, à sa mort, survenue le 27 mai 1901, fit déposer sur sa tombe une couronne portant cette épigraphe : « Au brave pionnier de la marche de l'Ouest (*dem tapferen Vorkämpfer in der Westmark*). » L'association pangermaniste rendait ainsi hommage à l'activité dont le défunt avait fait preuve chez nous. Lors de ses funérailles, M. PRAYON VAN ZUYLEN, membre de l'Académie flamande, prononça l'éloge du directeur de *Germania* et exalta la « culture germanique, dont l'Allemagne est la plus haute expression »; à son tour, M. H. ULLMANN, au nom du groupe pangermaniste d'Anvers, émit le vœu « que les Flamands se souvinssent davantage de leur mère, la Germanie. » Et, enfin, un poète, M. Jef HINDERDAEL, déclama un thrène belliqueux :

Hij is niet dood!
Zijn geest zal bij de jeugd het licht ontsteken
Der weergeboort van den Germaanschen Tijd.
Hij is niet dood! — Germanje zal 't getuigen! —
Wanneer het, groot na louterende pijn,
Het Zuiden aan zijn voeten neêr ziet buigen,
Dan zal ook hij bij de overwinnaars zijn!

« Il n'est pas mort! Son esprit allumera dans la jeunesse la lumière de la renaissance de la Période Germanique.

» Il n'est pas mort! — La Germanie le témoignera. — Quand, agrandie par les épreuves, elle verra le Sud se courber à ses pieds, alors lui aussi sera parmi les vainqueurs! »

Germania fut fidèle à l'esprit de son fondateur.

Un des directeurs actuels, M. le Dr L. WILSER, de Heidelberg (l'autre est M. le Dr Fr. NORDEN, de Bruxelles) rendant compte du livre de M. Reimer que nous avons analysé, écrivait (numéro de juillet 1905) : « Nous recommandons cet ouvrage profond, riche d'idées et intéressant à tous les lecteurs de *Germania*. Le but plein de promesses qu'il nous assigne doit apparaître à tous les Germains comme le plus élevé qu'ils puissent atteindre sur cette terre. »

M. K. VON STRANTZ, dont nos lecteurs connaissent les idées a publié, en décembre 1899, un article où les Pays-Bas et la Belgique sont représentés comme des avant-postes arrachés au pays maternel et qui trouveront dans l'Allemagne leur Hinterland naturel.

Qu'on feuillette la collection de la revue, on y rencontrera force articles du même caractère. Voici quelques titres :

La politique allemande en Pologne (octobre 1898);

Les ports allemands et l'alliance douanière avec les Pays-Bas (octobre-novembre 1899);

La politique de l'Allemagne (novembre 1899);

Une alliance commerciale hollando-allemande (avril 1901);

Accroissements et émigration du peuple allemand (août-sept. 1901);

La politique allemande en Afrique et en Orient (juillet 1901);

Les ennemis des Germains (août 1901);

Le voyage de l'empereur Guillaume à Copenhague et le sentiment germanique (mai 1903);

Les chemins de fer dans les colonies allemandes (juin-juillet 1903);

Les progrès la flotte commerciale allemande (oct. 1903-janvier 1904).

En septembre 1899, la revue donne le portrait d'Emmanuel HIEL, « le fidèle ami des Allemands (*ein treuer Freund der Deutschen*).

Elle publie des comptes rendus des réunions de l'*Alldeutscher Verband*.

M. le Dr REISMANN-GRONK, d'Essen, conseille (mars 1904) à la Belgique et à la Hollande de former, avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, l'union douanière et économique de l'Europe centrale, d'entrer dans le *Mitteleuropäischer Wirtschaftsverein*.

Le caractère politique de cette revue, ne crève-t-il pas les yeux?

Certains de nos compatriotes, d'ailleurs, rivalisent avec leurs frères d'Outre-Rhin.

C'est M. Omer WATTEZ, professeur à l'Athénée royal de Tournai, auteur d'odes en l'honneur de Bismarck et de Moltke, qui demande (avril 1904) qu'on enseigne l'allemand comme langue obligatoire; celle-ci constituerait un moyen d'entente entre Flamands et Wallons. Et sans doute le français et le flamand deviendraient des langues accessoires.

C'est M. Pol DE MONT, conservateur du Musée d'Anvers, qui (janvier et février 1899) regrette le temps où Néerlandais et Allemands vivaient sous le même sceptre, celui des empereurs allemands; qui voudrait que se rétablît l'unité de l'ancienne et superbe patrie; qui appelle la Révolution belge de 1830 une catastrophe (*een ramp*); qui déclare que les révolutionnaires de 1830 voulaient nous livrer à la France et qui, de son côté, ose imprimer en italique : « Il n'y a pas de nationalité belge (*er bestaat geen Belgische nationaliteit*) ». Au moment où notre pays fêtait le soixante-quinzième anniversaire de son indépendance, M. De Mont, à Dresde, devant l'*Alldeutscher Verband*, devait répéter, lui, fonctionnaire belge, ces patriotiques déclarations (1)!

Ce pangermanisme s'accuse encore sous la forme économique.

Rappelons les tentatives, que nous avons mentionnées plus haut et qui furent faites, l'année dernière, par le *Mitteleuropäischer Wirtschaftsverein*, afin de faire entrer la Hollande et la Belgique dans l'orbite commercial de la Prusse. « Ces tentatives, dit M. Charles GRAUX, notre ancien ministre des finances et notre ministre d'Etat, furent accueillies avec défiance, comme une menace indirecte d'absorption germanique (2) ».

(1) Voy. *Le Nouveau Précurseur*, d'Anvers, et *La Chronique*, de Bruxelles, commentant le *Dresdener Anzeiger* du 12 octobre 1905. [Cf. *Wallonia*, XIII (1905), p. 485-487].

(2) Voy. *Revue économique internationale*, 15-20 février 1906, p. 226.